

Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International
des Sachants



Fréquence
TRIMESTRIELLE

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

**Volume 2,
Numéro 2,
Mai 2026**



**LES ÉDITIONS
CROCO**



**Journal International
des Sachants**



Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access



Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>



<https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Comité de lecture

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;
 SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;
 ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de
 l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
 BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 (INSAAC) ;
 DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
 DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;
 EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;
 GUEYE Yoro Emmanuel, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;
KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;
LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;
MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEFA, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
SANOGO Tiantio épouse BAMBALY, Maitre-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;
TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
TRAORE Sogotienin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

AYENON Séka Fernand
Maître de conférences CAMES,
Université Félix Houphouët-Boigny

.....

Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>
Email : revuejds@gmail.com
Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

ARI : <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

ASCI: <https://ascidatabase.com/master/journallist.php?v=3079-3009>

IPIndexing: <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

Ent'revues: <https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («...»), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Anglais

1. **Urban transformation and gentrification in America in Upton Sinclair's
the jungle and Zadie Smith's white teeth**
Didier KOMBIENI..... 1-17
2. **Power and Authority in Discourse: An analysis of pragmatic
strategies in Dan Fullani's one man, two votes**
Marius Eder BROU..... 18-33
3. **Investigating Contemporary History of US Interventions
in Venezuela and Current Developments**
SY Mamadou Malal..... 33-53
4. **In-between two worlds: struggling for a new cultural identity
in Buchi Emecheta's The new tribe**
Koffi Gérard KOUADIO..... 54-67
5. **Resilience and Survival in Ernest J. Gaines'
The Autobiography of Miss Jane Pittman (1971)**
Mariame WANE LY & Abdoulaye NDIAYE..... 68-79

Etudes hispaniques

6. **Poética de la metamorfosis: el neobarroco como nuevo realismo
en esa puta tan distinguida de Juan Marsé**
Oumar MANGANE..... 80-94
7. **La Iglesia y la emancipación ilustrada: una lectura crítica del proyecto
colonial latinoamericano desde El papel quemado de Jaime Díaz Rozzotto**
Bonzallé Hervé SAKOUM..... 95-108

Lettres Modernes

8. **Émile Zola et Calixthe Beyala, une écriture inclusive :
vers l'émergence féminine**
Elise ABENG ZE..... 109-128
9. **Didactique du français langue seconde : quel encadrement pédagogique
pour un développement professionnel efficient des enseignants ?**
Arnaud OUÉDRAOGO..... 129-145
10. **L'occupation abusive des terres dans Raga et le rêve mexicain de Jean-Marie
Gustave LE CLÉZIO, une violation du droit
à la propriété**
Yaya KONÉ..... 146-159
11. **Travailler le sacré. Polar africain et capitalisme de l'occulte
chez Konaté et Ndione**
Taoussi Taoukamla BICHARA..... 160-175

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

- 12. Imaginaire littéraire et développement durable : une analyse de
La danse du vilain de Fiston Mwanza Mujila**
Eulalie Patricia ESSOMBA..... 176-189
- 13. La transparence esthétique dans les romans d'Octave Mirbeau :
entre expressionnisme et subversion romanesque**
DZENE EDZEGUE Joseph Bénard..... 190-201
- 14. Culture matérielle et culture immatérielle dans l'organisation
des funérailles moose du village de Yaké**
SARE Honorine & SAOUADOGO Sidibéouéndin..... 202-214

SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

- 15. Communication des organisations féministes sénégalaises et
industries culturelles : la provocation comme stratégie de visibilité**
Alioune Badara GUEYE & Ngagne FALL..... 215-227
- 16. Supports de sensibilisation des maladies cardiovasculaires
en Côte d'Ivoire : un regard sociolinguistique**
Ahi Yao Guillaume, Kouadio Amah Victoire & Konan Kouacou Fabrice..... 228-242
- 17. Médias numériques et propagande contre le 4ème mandat
lors de l'élection présidentielle ivoirienne de 2025**
Koffi Nestor N'DRI..... 243-259
- 18. Communication et musique urbaine ivoirienne : influence,
recomposition des valeurs et dynamiques d'appropriation des jeunes**
Boni Hyacinthe KPANGBA..... 260-276

Patrimoine, art, culture et cinéma

- 19. La "Maison des artistes" de Grand-Bassam : sociographie d'un lieu de
création et de diffusion de la peinture contemporaine en Côte d'Ivoire**
Krou Eugène ASSOUMOU..... 277-291
- 20. Le langage indicible dans l'art des cordes tissées de Christian Lattier**
Yoro Emmanuel GUEYE..... 292-307
- 21. Modélisation du féminisme dans le cinéma documentaire :
la femme porte l'Afrique d'Idriss Diabaté**
Nangnintaha Estelle KONÉ & André Banhouman KAMATE..... 308-321

Informatique

- 22. Transition numérique et gestion des productions scientifiques :
état des lieux, contraintes et recommandations**
Aminata Nadège SAKO Epse BAYOKO & Abou Bakary BAYOKO..... 322-333

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**Civilisations**

- 23. La piraterie dans les provinces anatoliennes à l'époque hellénistique**
Ibrahima DIAMANKA..... 334-347

Archéologie

- 24. Savoir-faire ceramique du nord et du sud de la Côte d'Ivoire :
cas des zones de Tengrela et d'Anyama**
Tiantio SANOGO épse BAMBAMBA & Affoua Eugénie KOUAME..... 348-360

Histoire

- 25. Le Zhégié de Dassa : fonctionnement d'une juridiction traditionnelle
et enjeux de sa valorisation patrimoniale (Burkina Faso, Nando)**
Boukary DABAL & Désiré BATIENO..... 361-372
- 26. La politique étatique de la protection de l'environnement minier
en Côte d'Ivoire (2000-2024)**
SIDIBE Nohan & NDIA YE El Hadji Amadou Ba..... 373-389
- 27. Gouvernance coloniale et marginalisation socio-spatiale
dans la ville de Daloa : 1920 -1956**
Blé Angélin LAGO 390-401
- 28. La diplomatie publique sud-coréenne en Côte d'Ivoire (2011-2021)**
Yao Serge-Rodrigue AHI..... 402-418
- 29. Administration coloniale et transformations économiques
en Côte d'Ivoire de 1908 à 1960**
N'Goran Alphonse BROU..... 419-433
- 30. L'identité natchaba du XVI^e au début XX^e siècle**
Sougla YATOUTI & Ilaboti DIPO 434-450
- 31. Migration et installation des Noumou (Danlèssôgô)
chez les Koulango de Nassian (XVIII^e - XX^e siècle)**
Koffi Alain KOUASSI..... 451-463
- 32. Acteurs et organisation de la commercialisation du cacao
dans la région de l'Indénié (1920-1970)**
Alfred Brondon Esso AKESSÉ & Antoine Koffi GOLÉ 464-485
- 33. Les mutuelles dans le développement local : l'exemple de la mutuelle
de développement de la sous-préfecture de Napié (nord Côte-d'Ivoire)
de 1965 à 2014**
Valy YEO..... 486-503
- 34. Système de santé colonial et construction du chemin de fer
en Côte d'Ivoire (1904-1931)**
Chidjé Mireille Léontine AKRE, Blé Angélin LAGO &
Ange Barnabé ADOFFI..... 504-518

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

- 35. La commémoration tournante du 11 décembre au Burkina Faso 2008 -2020 : dynamique d'urbanisation et enjeux sanitaires dans les villes de Manga et de Tenkodogo**
Moussa ZABSONRE & Inoussa YELBI..... 419-534
- 36. La pénétration coloniale française dans le pays bhété de Soubré, 1897-1910**
Huberson Bahi POAMÉ & Mamadou BAMBBA..... 435-546

Géographie

- 37. Infrastructure hydraulique, fragmentation des parcours pastoraux et vulnérabilités du pastoralisme à Diama dans le Delta du fleuve Sénégal**
Ramata Ndianor, Aliou Ndao, Tamsir Mbaye & Cheikh Samba Wade 547-564
- 38. Electrification et développement socio-économique dans le village de Dialakorobougou, commune de Mountougoula au Mali**
Idrissa Amadou TRAORE & Idrissa Issa CISSE..... 565-578
- 39. Perception des populations sur les impacts socio-économiques et écologiques des ouvrages antiérosifs dans la zone girafe de Kouré au Niger**
ISSAKA ATTININE Abdoul Nasser & ILBOUDO Dieudonné..... 579-595
- 40. Les intermédiaires fonciers dans la ville de Kolda (Sénégal) : entre opportunités et contraintes**
Yaya DIALLO & Oumar SY..... 596-609
- 41. De l'agrovillage à la ville secondaire en recomposition : dynamiques économiques, pressions foncières et transition urbaine à Bonoua (Sud-Est de la Côte d'Ivoire)**
Jean Baptiste ESSAN & ALOKO N'Guessan Jérôme..... 610-629
- 42. Santé reproductive en milieu rural et dispositifs du SWEDD : lecture territoriale à San-Pedro**
Oulai Munné-Prisca YOH Épouse TIA & Koua Ange Donatien BROU..... 630-645
- 43. Les territorialités dans l'espace périurbain dakarois : cas de Diass et Sindia**
Seybatou THIOM..... 646-662
- 44. Facteurs associés à l'augmentation du recours aux consultations prénatales au Burkina Faso**
Fahimatou Rayagne-Wendé OUEDRAOGO & Moussa BOUGMA 663-677
- 45. Valorisation des résidus de cacao et empowerment des femmes rurales : enseignements de la sous-préfecture de Soubré (Sud-ouest de la Côte d'Ivoire)**
Kopeh Jean-Louis ASSI..... 678-694
- 46. Influence socio-environnementale et sanitaire du niveau de dégradation des entre deux maisons dans la ville de Gagnoa : cas d'Afridougou, Dar-es-Salam et Odiennékourani**
Abdoul Karim TOURÉ..... 695-710

- 47. Échec scolaire des élèves en classe d'examen dans les établissements d'enseignement secondaire public de la ville de Bouaké : Évolution, facteurs explicatifs et stratégies de réduction**
Faustin GUEI, SEKA Ayenon Ferdinand,
Yah Edwige Bénédicte N'GUETTA épouse GBOKO & Émile Brou KOFFI..... 711-727

Philosophie

- 48. Théorie critique et progrès : Max Horkheimer et la signification de l'individu**
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI..... 728-739
- 49. Le Wittgenstein de Hintikka : une réinvention formelle ou une incompréhension des jeux de langage de Ludwig Wittgenstein ?**
Yao Jacques KOUAMÉ..... 740-762
- 50. La vérité chez Claude Bernard : du dualisme qualitatif à l'unité quantitative**
Kouacou Firmin Luc KOFFI..... 763-774
- 51. Meilleur des mondes possibles leibnizien et fléaux d'un monde émergent : cas de l'homosexualité**
Konan Adolphe Dumas N'GATTA..... 775-795
- 52. De l'extrémisme violent aux insécurités en Afrique : une réflexion à partir de Kant**
AVOCES David Pierre..... 796-812
- 53. La pensée face au déterminisme algorithmique : les fondements bernardiens d'une complémentarité par-delà les antagonismes**
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON..... 813-825
- 54. Intelligence Artificielle (IA) et crise ontologique de l'humanité : objectivation de la pensée comme oubli de l'Être**
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 826-844
- 55. Neurosciences et environnement : comment vaincre l'éco-anxiété ?**
COULIBALY Sionfongon Kassoum & GONDO Golou Roseline..... 845-857
- 56. Éthique transcendantale et création technique : l'impératif catégorique comme horizon**
Akpolé Koffi Daniel YAO..... 858-870
- 57. La morale sartrienne, un gage des droits des immigrants**
Kouassi Jean-Jacob KOFFI 871-884
- 58. Mariage pour tous : Entre dynamisme mondial et justice sociale**
Abraham Saint-Omer Koffi KOUAKOU..... 885-896

Anthropologie et sociologie

- 59. Contribution de la MUCREFCI Daloa dans la reconstruction socio-économique des fonctionnaires et agents de l'État de la région du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire)**
DJETTE Grah Cyrille, KONAN Koffi,
KOFFI Alexis & SANOGO Mamadou..... 897-915
- 60. Genre et développement par l'agriculture en Côte d'Ivoire : cas des femmes du village de Dihi dans le Département de Korhogo**
Navouon FANNY, Olivier GNAN & Nambalassigué Kolo KONE..... 916-932
- 61. Itinéraires thérapeutiques des usagers de drogues dans le contexte urbain abidjanais**
Félicien Yomi TIA 933-951
- 62. Grossesses non désirées et recours à l'avortement clandestin chez les jeunes femmes au Gabon**
Steeve-Thierry BALONDJI & Aimée Patricia NDEMBI NDEMBI..... 952-974
- 63. Foncier et gouvernance migratoire en milieu rural. Les relations intercommunautaires à l'épreuve de la marchandisation de la terre**
Mahamadou ZONGO..... 975-992
- 64. Confrérie des chasseurs en Haute Guinée : mutation entre chasse, environnement et politique**
Sidiki KOUROUMA, Lamine MANSARE & Soumahila BAYO 993-1011
- 65. Féminisation du maraîchage et vulnérabilités socio-institutionnelles dans la gestion de l'eau à Solomougou**
Namè Hassan YÉO & Guy Éric Anicet Quassy KOUAKOU..... 1012-1026
- 66. Le choléra dans le discours de Guy de Maupassant : entre imaginaire populaire et rationalité scientifique**
Martial BAMA..... 1027-1034
- 67. L'extorsion du surtravail de la femme en milieu rural de la Haute Guinée : la mobilité comme mode de recherche d'autonomie ?**
Mamoudou CONDE..... 1035-1058
- 68. Conflits autour de la culture attelée à Atchangbadè au Togo : enjeux, acteurs et mécanismes de résolution**
Konga PALASSI..... 1059-1076

Criminologie

- 69. L'abandon familial et pratiques sexuelles chez des detenu/e(s) au pôle pénitentiaire d'Abidjan**
Rebecca Paule Jacqueline DO & Diescieu Aubin Sylvère KAZON..... 1077-1090
- 70. Enjeu de pouvoir et gestion de risques miniers dans le Haut Katanga : cas du site de Ruashi-mining à Lubumbashi**
MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1091-1108

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Psychologie

**71. Comportements à risques d'accidents de la circulation
des conducteurs de motos taxis à Bingerville**

YAO Koffi Constant, AKA Blainson Alain &
KOUADIO Lou Younan Yolande 1108-1122

SECTION 4 : SCIENCES ET TECHNOLOGIES

**72. Obstacles à l'accès à l'éducation pour les enfants handicapés
dans un contexte de forte croissance démographique
dans la ville de Parakou (Bénin)**

Boni Romulus BIAOU & Hervé A. KOMBIENI..... 1123-1139

La morale sartrienne, un gage des droits des immigrants

Kouassi Jean-Jacob KOFFI

Université Alassane Ouattara,

Bouaké - Côte d'Ivoire,

Email : kouassijeanjacobk@gmail.com

Date de soumission : 15-04-2026

Date de publication : 31-05-2026

Résumé

Les milliers d'immigrants originaires d'Afrique subsaharienne qui s'acheminent vers les pays d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Amérique sont déshumanisés en raison de la couleur de leur peau. La philosophie morale de J.-P. Sartre milite en faveur des droits de ces immigrants. Elle nous invite à un accueil chaleureux des immigrants et à l'abandon des sentiments raciaux qui ravive la crise migratoire. L'objectif principal de ce travail est de montrer que la philosophie de J.-P. Sartre s'oppose à toute sorte de déshumanisation des immigrants. Deux objectifs secondaires sont à noter. Le premier consiste à examiner les conditions de vie des immigrants dans les pays d'accueil. Le deuxième est d'analyser la possibilité d'une défense des droits humanitaires des immigrants. À travers la démarche phénoménologique nous entendons rendre compte des injustices dont souffrent les immigrants d'Afrique subsaharienne dans les pays d'accueil. La démarche onto-phénoménologique quant à elle nous permettra de défendre les droits des immigrants. Les résultats de cette étude sont présentés à travers deux axes majeurs : La phénoménologie du regard : de la caricature au lynchage des immigrants d'une part, la morale sartrienne ou les fondements onto-phénoménologiques des droits des immigrants, d'autre part.

Mots-clés : Crise migratoire, Droit, Immigrant, Morale, Racisme

Sartrean morality, a guarantee of immigrant's rights

Abstract

The thousands of immigrants from sub-saharan africa who travel to countries in Europe, the Middle East, and the Americas are dehumanized because of the color of their skin. J.-P. Sartre's moral philosophy advocates for the rights of these immigrants. It calls for a warm welcome for immigrants and the abandonment of racial sentiment that fuels the migration crisis. The main objective is to demonstrate that Sartre's philosophy opposes any form of dehumanization of immigrants. Two secondary objectives should be noted. The first is to examine the living conditions of immigrants in their host countries. The second is to analyze the possibility of defending the humanitarian rights of immigrants. Through a phenomenological approach, we intend to account for the injustices suffered by immigrants from sub-saharan africa in their host countries. The onto-phenomenological approach, for its part, will allow us to defend the rights of immigrants. The results of this study are presented along two main lines: The phenomenology of the gaze: from caricature to the lynching of immigrants, on the one hand, and Sartrean morality or the onto-phenomenological foundations of immigrants' rights on the other.

Keywords : Migration crisis, Law, Immigrant, Morality, Racism

Introduction

Si les années 1970 furent marquées du sceau d'accueil des immigrants, si les élites intellectuelles et politiques d'autrefois étaient mobilisées par la tragédie en mer de Chine des *Boat people asiatique*, il faut toutefois rappeler à la génération présente que ces moments d'accueil chaleureux des immigrants ne sont plus que de vieux souvenirs. Le fait est que la majorité des âmes généreuses engagées, à l'époque, pour le secours des immigrants ont rendu l'âme. J.-P. Sartre et R. Aron ont disparu. En effet, en 1979, J.-P. Sartre, R. Aron et A. Glucksmann, qui composent le comité " un bateau pour le Viêt-Nam ", se rendirent au Palais de l'Élysée pour demander au Président français Valérie Giscard d'Estaing, d'accueillir des immigrants d'Indochine qui se noyaient par centaine en tentant de quitter le Viêt- Nam. Pour J.-P. Sartre, c'est une exigence éthique de voler au secours de l'autre, qui en réalité, malgré les quelques différences de degré, reste ce moi- même dont rien ne me sépare. Aujourd'hui, lui (Sartre) qui déclarait en 1979 lors d'une conférence de presse que « les droits de l'homme impliquent qu'on prenne parti en faveur de ces hommes du point de vue humain et moral », ne vit plus. Ainsi, après qu'il ait mobilisé le monde entier et la France en particulier à porter secours aux *boat-people* en 1979, notre siècle repense et revisite la question humanitaire propre à l'immigration.

La forte croissance du nombre d'immigrants et de réfugiés africains aux frontières maritimes de l'Europe cristallise l'attention des organisations non gouvernementales et des pays d'accueil européens. En effet, ceux-ci (européens) se disputent sur le nombre de réfugiés que chacun doit recevoir pendant que des spectacles macabres se déroulent au quotidien sur la méditerranée. La mer est devenue un véritable cimetière à ciel ouvert. Comme pouvait l'écrire K. Marcel (2018 : 28).

chaque jour, ce sont non seulement des milliers d'embarcations de fortune qui échouent dans la mer méditerranée emportant des immigrants en quête de protection, mais aussi des bateaux errants qui sont rejetés des côtes européennes. Et en matière de protection, les pays européens voient la crise migratoire comme une menace.

C'est ce qui amène à penser que la tragédie de l'immigrant noir ne suscitera jamais une émotion planétaire comparable à celle des *boat-people* au cours des années 70. Or, J.-P. Sartre s'insurge contre toute sorte de déshumanisation des immigrants. Alors, le problème qui orientera notre réflexion se formule de la manière suivante : J.-P. Sartre est-il un défenseur des droits des immigrants ? Cette question centrale appelle deux autres : En quoi les immigrants sont-ils victimes d'humiliations de tout genre ? Dans quelle mesure la philosophie morale de J.-P. Sartre milite-t-elle en faveur des droits des immigrants ?

Notre hypothèse principale est que le philosophe humaniste semble se dresser contre toute injustice faite aux immigrants. Deux hypothèses secondaires sont à noter. La première consiste à montrer que les immigrants africains qui s'acheminent vers l'Europe, le Moyen-Orient et l'Amérique sont victimes du racisme. La deuxième est de montrer que la philosophie morale de J.-P. Sartre milite en faveur des droits des immigrants. L'objectif principal est de montrer que la philosophie de J.-P. Sartre s'oppose à toute sorte de déshumanisation des immigrants. Deux objectifs secondaires sont à noter. Le premier consiste à examiner les conditions de vie difficiles des immigrants. Le deuxième est de défendre les droits des immigrants à l'aide de la philosophie morale de J.-P. Sartre.

À travers la démarche phénoménologique nous entendons rendre compte des injustices dont souffrent les immigrants africains dans les pays d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Amérique. La démarche ontologique quant à elle nous permettra de défendre les droits des immigrants. Notre développement s'articule autour de deux axes : La phénoménologie du regard : de la caricature au lynchage des immigrants ; La morale sartrienne ou les fondements onto-phénoménologiques des droits des immigrants.

1. La phénoménologie du regard : de la caricature au lynchage des immigrants

On voit chez J.-P. Sartre deux sortes de phénoménologie du regard. On parlera du passage d'une auto-reconnaissance réifiante à une auto-reconnaissance altérante. F. Poché (2006 : 80) ne dit pas le contraire lorsqu'il écrit ceci : « Ma première hypothèse consiste à défendre l'idée selon laquelle il y a deux phénoménologies du regard chez Sartre. Il me semble que l'on peut parler alors d'une auto-reconnaissance réifiante (qui relève de la première phénoménologie) à une auto-reconnaissance altérante (la second) ».

L'auto-reconnaissance renvoie au fait qu'un sujet (collectif ou individu) consent à la véracité du jugement d'autrui. Cette auto-reconnaissance peut prendre la forme d'une réification si le sujet coïncide avec l'image que l'on se fait de lui. Par contre l'auto-reconnaissance renvoie à une certaine forme d'altération si ce regard est accueilli comme une possibilité de remise en cause. L'immigrant est constamment soumis à ces deux types de phénoménologie du regard.

En effet, qu'il soit Noir ou Juif, l'immigrant souffre d'un déni de reconnaissance dans son pays d'accueil. Sa présence est vue comme la véritable cause des malheurs dont souffre son pays hôte. Il est accusé d'être responsable du taux de chômage grandissant, de l'insécurité sociale, des crises politiques et économiques que traverse le pays. Il est ainsi marginalisé, caricaturé par l'aborigène. Cette injustice sociale est dénoncée par J.-P. Sartre (1946 : 46) en ces mots : « Le bourgeois tout comme l'antisémite caricature le Juif ». Le Juif et le Nègre sont caricaturés

partout dans le monde là où ils se faisaient l'illusion de bénéficier d'un mieux-être. La négation de l'immigrant n'est-elle pas le processus par lequel on procède à sa caricature ? Le lynchage n'est-il pas la conséquence immédiate de cette caricature ?

1.1. La phénoménologie du regard : de la caricature à la réification de l'immigrant

Le terme hospitalité, tel qu'il aurait été créé pour la première fois « renvoie [selon Gotman] à l'absolue nécessité de l'institution de l'hôpital, puisqu'il signifie l'hébergement gratuit ainsi que l'accueil des pauvres et des voyageurs dans les hospices et les couvents » (A. Gotman, 2001 : 13). Le droit à l'hospitalité n'est pas sans lien avec la liberté de circuler consignée dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 2015 qui indique, en son article 13, que « toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État ». Mais, ce droit reste, sur le terrain pratique, un simple acte déclaratoire puisqu'il n'y a pas, aujourd'hui, de pays où ne se développe de politique de fermeture des frontières. « Les immigrants » (J.-P. Sartre, 1946 : 129) font l'objet de méfiance parce qu'ils sont perçus, dans l'univers protectionniste dominant, comme de véritables barbares, un potentiel terroriste qu'il faut tenir à distance. Dénonçant la vision caricaturale de l'immigrant, J.-P. Sartre (1946 : 49) relate ceci : « l'immigrant n'est qu'une créature, à ma connaissance, qui soit ainsi totalement libre et enchaînée au mal, c'est l'Esprit du Mal lui-même, c'est Satan ». L'étranger, lorsqu'il est d'origine juive, noire représente l'incarnation du Mal. Le regard de l'aborigène inquiète l'immigrant. Il le rend vulnérable. Son regard constitue donc un enfer. J.-P. Sartre (2009 : 412) déclare ceci : « Autrui me regarde et, comme tel, il détient le secret de mon être, il sait ce que je suis ; ainsi le sens profond de mon être est hors de moi, emprisonné dans une absence ; autrui a barre sur moi ». À d'autres moments le philosophe dira également, « ma chute originelle, c'est l'existence de l'autre » (J.-P. Sartre, 2009 : 302). L'immigrant est possédé par l'autochtone ; son regard façonne son corps dans sa nudité, le fait naître, le sculpte, le produit comme il est, le voit comme il ne peut se voir. L'aborigène détient le secret de l'immigrant : le secret de ce qu'il est.

La terre d'accueil en arrive à se muer en un espace de séparation et d'enclavement de l'autre perçu comme une menace. Pour ces raisons, il mérite d'être haïr, d'être méprisé et d'être exclu. Cette réflexion de J.-P. Sartre (1946 : 12) est illustrative : « il y a un dégoût du Juif, comme il y a un dégoût du Chinois ou du nègre chez certaines gens ». La haine envers ces immigrants se justifie par le fait qu'ils soient soupçonnés de pervertir l'identité nationale, l'idéal moderne de l'authenticité du moi et de la pureté de la race.

En France, cette conception figée de l'identité nationale se manifeste à travers des idéologies de différenciation d'avec les cultures des autres pays, mais aussi et surtout à travers l'idée de « français de souche ». Seul le Français de souche jouit des droits de citoyenneté. À ce sujet J.-P. Sartre, (1946 : 30) relate ce fait : « Les vrais Français, les bons Français sont tous égaux car chacun d'eux possède pour soi seul la France indivise ». Le droit, l'égalité sociale, la liberté d'expression et de circulation sont des valeurs propres aux Français de souche. À force de pousser la question de l'identité nationale dans ses extrêmes limites, la politique du repliement sur soi se transforme en un prisme racial qui consiste à craindre le métissage racial et culturel. Pour les idéologies nationalistes, si la supériorité d'un peuple réside dans la pureté du sang, la lutte contre tout mélange de sang, et par ricochet, culturel, devient un impératif.

Partout, dans le monde l'immigration compromet l'exercice des droits fondamentaux et la sécurité des immigrants. On n'accepte plus l'immigrant pour des raisons relatives à son identité culturelle. Ne plus accueillir est devenu l'un des modes d'action principaux de nos gouvernements qui, face à l'appel désespéré des immigrants africains, à leur demande de vie, préfèrent brandir des réponses sécuritaires au détriment de l'hospitalité. L'épisode terroriste contemporain, amalgamé dans l'opinion à des vagues des immigrants subsahariens, semble être la cause de cette préférence. Mais l'immigration est une forme majeure de notre monde ; elle est devenue, au même titre que la nation, une part de notre réalité qu'on ne peut éviter. Si selon G. Le blanc et F. Brugère (2017 : 32) : « les souverainetés resserrent les parcelles, renferment les nations sur des espaces mis en frontières, toutefois, il reste qu'elles ne peuvent ignorer les migrations qui les traversent et qui composent avec elles l'autre réalité de notre monde ». Il y a aujourd'hui une déchéance de l'étranger, qui repose sur cette distinction kantienne et qui a créé une nouvelle sensibilité rompue à l'exclusion du misérable beaucoup plus qu'à son accueil. L'immigrant noir paraît aux yeux de l'hôte moins sous la figure de l'étranger que sous celle de l'étrange. Les représentations que les populations dans les terres d'accueil se font de l'immigrant sont généralement fondées sur des préjugés, des récits imaginaires et des généralisations abusives.

À y bien regarder, les raisons de la méfiance et de l'hostilité de l'hôte à l'égard de l'immigrant reposent sur le même fondement de l'antisémitisme et du racisme. J.-P. Sartre (2005 : 229) met à nu ce racisme à travers les propos de Lizzi (personnage principale dans sa pièce théâtrale *La putain respectueuse*) en ces termes : « Je n'aime pas les Nègres ». Dénonçant donc le racisme dont sont victimes les Noirs en Amérique du sud, il écrit ceci : « Quand des blancs qui ne se connaissent pas se mettent à parler entre eux, il y a un nègre qui va mourir » (2005 : 26). La

haine des Noirs est inscrite au cœur des Blancs. C'est d'un commun accord que les Blancs procèdent à la liquidation de l'immigrant Noir ; on le réduit à l'état d'objet (en-soi). Sa vie est constamment en danger.

Nous pouvons retenir que l'immigrant Noir n'a jamais été le bienvenu dans son pays d'accueil. Il y vit comme un mort en sursis. N'est-ce pas pour ces raisons qu'il mérite d'être lyncher ?

1.2. Du regard réifiant au lynchage de l'immigrant

Partout, dans le monde, des murs de béton et de grillage, des check points, des tours de guet, etc. sont érigés. On fait prévaloir la réponse sécuritaire ou régaliennne qui, d'état d'urgence en renforcement des frontières, amplifie une rationalité du contrôle au détriment de toute pratique d'accueil. Les Noirs sont massacrés au large des frontières des pays d'accueil. L'Amour du prochain et le sens de la responsabilité ont disparu des cœurs. Les rapports entre les hommes à la peau blanche et les hommes à la peau noire sont marqués de violences, de répression et d'exclusions. La liberté de l'aborigène à tendance à supprimer la liberté de l'étranger. Son existence (l'autochtone) devient un danger encore plus grand que la traversée de la méditerranée. Et ce danger est la structure permanente de l'être de l'étranger en tant « qu'être-pour-autrui ». Dans *Introduction aux existentialismes*, E. Mounier avait reproché à J.-P. Sartre d'abstraire dans le regard, le seul regard qui réifie. Le père du personnalisme, signifie que le plus profond est le regard bouleversant de l'autre. C'est à juste titre qu'il écrit ceci : « À condition que j'accueille la présence d'autrui comme quelque chose dont je ne dispose pas. Le regard qu'il pose sur moi ne m'immobilise pas, mais tout à l'inverse me dérange, m'inquiète, me remet en question » (E. Mounier, 1962 : 125). Les rapports tendus entre aborigène et étranger nous donne à définir le Noir subsaharien comme étant « ce qui est autre que moi, donc il se donne comme objet inessentiel, avec un caractère de négativité » (J.-P. Sartre, 1945 : 275). Partant de cette pensée de J.-P. Sartre, il est aisé de comprendre que la personne du Noir est niée par l'homme à la peau blanche. J.-P. Sartre pense que l'antisémitisme était la face cachée du racisme contre le Noir. Cette réflexion est illustrative : « Le Juif n'est ici qu'un prétexte : ailleurs on se servira du nègre » (J.-P. Sartre, 1946 : 68). L'antisémitisme n'était qu'un prétexte pour justifier le massacre des Noirs. La peur du Noir, son aliénation, son fatalisme et son sentiment de culpabilité sont liés à l'oppression et à la répression que les autochtones exercent sur lui.

Au Moyen Orient par exemple, les pays les plus riches du Golfe comme l'Arabie Saoudite, le Qatar ou le Koweït refusent d'accueillir chez eux des immigrants Noirs ; plus précisément de l'Afrique subsaharienne. Et si par malheur ceux-ci parviennent à fouler du pied le territoire

national, c'est la maltraitance, la déshumanisation et l'abus sexuel qui en suivent. L'immigrant Noir est traité comme un sous-homme dans les pays du Moyen-Orient. Quant aux femmes et aux jeunes filles, elles sont utilisées comme objets sexuels. Mieux, Elles sont « fréquemment violées, rouées de coups (...) parfois d'échapper à ce déshonneur par la mort, mais c'est de justesse » (J.-P. Sartre, 1946 : 61-62). La Nègre subit les humiliations de tout genre dans les pays du Moyen-Orient, d'Europe, et d'Amérique. Ceux-ci considèrent encore aujourd'hui le Noir comme un sous-homme ; un être sans humanité. Israël n'est plus sensible aux cris de désespoir des immigrants Noirs. La récente crise migratoire a mis en évidence le durcissement de sa politique envers les immigrants éthiopiens et érythréens en quête de sécurité et de bien-être. Au Maroc, où transitent les immigrants d'origine subsaharienne, beaucoup vivent une situation critique, oscillant entre un espoir empreint de fatalisme et la peur. Dans les rues ou dans les moyens de transports, ils peuvent être aspergés de parfum. Les Marocains sont convaincus que les personnes d'origine subsaharienne ne se lavent pas ou sentent tout simplement mauvais de nature. Ce qui a fait dire à A. Sangaré (2017 : 61) que

l'hospitalité, autrefois scellée dans les civilisations anciennes ainsi que le montre la documentation démultipliée que lui consacre Homère dans sa fiction intitulée Odyssée, disparaît de plus en plus aujourd'hui dans nos sociétés devenues des forteresses sans portes ni fenêtres. Les civilisations anciennes faisaient de l'étranger un hôte ; nos sociétés contemporaines, très capitalistes, transforment l'hôte en étranger.

En termes plus simples, on préfère fermer ses frontières aux immigrants. Car l'on les considère pour la plupart du temps comme étant des envahisseurs. On retiendra que l'immigrant est marginalisé, déshumanisé dans son pays d'accueil. La déshumanisation aura pour conséquence immédiate sa liquidation. Toutefois, cet acte inhumain n'est-il pas condamné par J.-P. Sartre ? Ne se fait-il pas le défenseur des droits des immigrants ?

2. La morale sartrienne ou les fondements onto-phénoménologiques des droits des immigrants

J.-P. Sartre se prête volontiers d'être le défenseur des droits fondamentaux des immigrants. Pour lui, l'humanité a le devoir d'accueillir tout homme en situation de détresse. Accueillir le pauvre, l'opprimé, le désespéré c'est faire preuve d'humanité. L'étranger doit par conséquent bénéficier de tous les droits de citoyenneté dans son pays d'accueil. Il doit y séjourner non plus en tant qu'étranger mais en tant que citoyen. Agissant conformément à une telle exigence morale, nous traitons l'étranger non pas en tant que chose mais en tant qu'homme. Cependant, doit-on accorder l'humanité à tout immigrant ? En quoi la morale sartrienne est-elle un gage des droits des immigrants ?

2.1. Les fondements ontologiques des droits des immigrants

La seule chose qui puisse définir un immigrant, et qui peut être comprise par tous, c'est sa condition d'être humain. Cette confirmation s'entend comme « une donnée sur quoi puisse se fonder la notion d'homme » (A. Malraux, 1048 : 150). En ce sens, J.-P. Sartre (1946 : 59) affirme que « s'il est impossible de trouver en chaque homme une essence universelle qui serait la nature humaine, il existe pourtant une universalité humaine de condition ». Comme telle, cette universalité nous renseigne sur le mode d'être de l'homme. Autrement dit, de l'immigrant subsaharien. Tout projet individuel a une dimension universelle. L'immigrant Noir est un universel singulier : « Je suis l'Homme, Johanna ; je suis tout homme et tout l'Homme, je suis le siècle, comme n'importe qui » écrit J.-P. Sartre (1959 : 281). Il sied donc de dire qu'il y a une chose commune aux hommes. Cette chose est présente en tout un chacun, de sorte qu'il n'y a aucune différence entre le Noir et le Blanc, ni entre le Jaune et l'Arabe. Cette chose c'est la Raison dans le monde. Éclairé par le rationalisme cartésien, J.-P. Sartre (1946 : 144) déclare ceci :

La Raison est la chose du monde la mieux partagée, elle est à tous et elle n'est à personne ; chez tous elle est la même. Si la Raison existe il n'y a point une vérité française et une vérité allemande ; il n'y a pas une vérité nègre ou juive. Il n'y a qu'une Vérité et c'est le meilleur qui la découvre. En face des lois universelles et éternelles, l'homme est lui-même universel.

La conscience se trouve dispersée dans le monde et hante les humains de différentes races. Pour l'existentialiste, la conscience ou le pour-soi habite le Noir tout comme il habite le Blanc, le Chinois, l'Arabe et le Bantou. La conscience de l'immigrant d'origine subsaharienne a les mêmes caractéristiques que celle du Blanc, de l'Arabe et de l'Indien. Les hommes sont donc naturellement égaux en droit et en dignité grâce à la Raison qu'ils ont en commun. La Raison devient le principe d'universalisation des hommes. Car, chaque humain est, par nature, un universel. Les hommes sont des sujets universels et singuliers. G.-M. Alfredo (2006 : 124), parlant de l'universalisme concret, affirme qu'« être un sujet n'est pas être un individu, mais un universel singulier, c'est-à-dire un être à la fois constitué et constituant. Le sujet de l'universalisme concret est l'universel singulier » Les humains procèdent tous de l'en-soi. C'est de l'en-soi qu'ils acquièrent leur être en tant que néant d'être. Ce Néant, c'est le pour-soi présent en nous de manière démocratique. Le pour-soi est donc l'expression de l'universalité concrète de l'homme.

Or malheureusement, ce que nous remarquons au cours des mouvements migratoires, c'est que des passeurs organisent les filières migratoires clandestines et rançonnent les immigrants subsahariens. Ils les font travailler gratuitement dans les plantations et les obligent à s'acquitter



de plusieurs milliers d'euros pour leur passage. D'où l'idée émise par C. Canut et C. Mazauric (2014 : 10-11) :

d'une économie informelle du passage clandestin de plus en plus organisée par de véritables réseaux transnationaux, souvent mafieux, qui fournissent des faux papiers aux candidats au départ, déterminent les moyens de transport très souvent aléatoires et dangereux (cargos affrétés sous pavillons de complaisance, reconversion de bateaux de pêche, zodiacs), les trajets et les modalités de passages aux frontières et recrutent de la main-d'œuvre directement dans les pays d'origine, au profit de rabatteurs peu scrupuleux.

Comme quoi, les vieux démons réapparaissent et la situation des immigrants Africains, en route vers l'Europe via la Lybie, est révélatrice du malaise que vit notre monde. La chute du pouvoir du président Kadhafi a plongé la Lybie dans le chaos. Au point où ce pays, autrefois terre d'accueil des immigrants, est devenu la plaque tournante du commerce des immigrants subsahariens en partance pour l'Europe.

En effet, le 23 Novembre 2017, une journaliste américaine de la chaîne de télévision américaine CNN diffusait un reportage sur les réseaux sociaux, montrant des immigrants d'origine subsaharienne capturés et vendus aux enchères comme esclaves entre 200 et 300 dollars (entre 190 et 280 euros) en Libye. Ce traitement dégradant infligé à ces immigrants a suscité l'émoi de la Communauté Internationale et tourné en ridicule la prétendue solidarité des nations africaines regroupées au sein de l'Union Africaine, dont la Libye est membre. Cet événement est venu rappeler aux hommes les pires heures de l'histoire de l'humanité, plus précisément les souvenirs douloureux de la traite des Noirs qui a vu la complicité de certains Africains. Et pourtant, en son article 4, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 2015 stipule que « nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ». L'article 5 martèle que « nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Bien longtemps avant cette Déclaration, E. Kant (2013 : 58) attirait déjà l'attention de l'humanité sur la prise en compte de la dignité humaine traduite par cet impératif pratique : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme moyen ». J.-P. Sartre nous invite donc, à être responsables de nous-mêmes et du monde entier, à comprendre que « toutes les vies se valent » (J.-P. Sartre, 1959 : 54) et qu'il faut être compatissant vis-à-vis des autres. Et c'est sur ce principe que repose sa morale. Celle-ci nous recommande une vie de conscience dans l'action, c'est-à-dire d'agir selon la conscience du devoir. Et le devoir de l'homme, selon J.-P. Sartre, est d'exécuter les actions qu'il juge être les meilleures. C'est donc une morale pratique mise à la disposition de l'humanité pour le règlement des actions. Cette vie de conscience recommande à la Raison

le raisonnable, le mieux. En un mot, elle recommande une vie de vertu, source de toute liberté et de tout bonheur. La pensée morale de J.-P. Sartre est non seulement un humanisme, mais aussi un eudémonisme axé sur l'accomplissement de la responsabilité envers autrui considérée comme la plus haute valeur humaniste. Avant lui, R. Descartes (2010 :1067) exhortait déjà le sujet à « exécuter toutes choses qu'il jugera être les meilleures » On note de façon manifeste le rapprochement entre J.-P. Sartre et R. Descartes autour du contenu de la liberté comme essence de l'homme. J.-P. Sartre peut donc contribuer au perfectionnement de notre être en le conduisant à un retour progressif vers les valeurs universellement reconnues comme étant les meilleures.

Selon J.-P. Sartre l'universalité de la citoyenneté est déterminée par l'agir, c'est-à-dire par la participation active de chacun – Blanc ou Noir, Juif ou Arabe, croyant ou incroyant – à la vie de la société. La particularité culturelle ou ethnique, constitutive de l'identité symbolique des personnes, est reconnue et protégée en tant que droit fondamental de la personne concrète. Comme l'écrit P. Royle (2005 : 42), « malgré sa particularité, Genet, notre prochain, notre frère, incarne notre condition universelle ». À y bien observer, l'universalité concrète, en tant que principe d'une conception du politique que J.-P. Sartre nomme le libéralisme concret, est présentée comme le projet de construction d'une nouvelle citoyenneté démocratique. Toute chose qui permet d'observer les réponses apportées par J.-P. Sartre aux crises migratoires. L'altérité sartrienne, dont l'autre nom est l'interculturalité, reconnaît la diversité ethnoculturelle. Puis, elle favorise le dialogue interculturel, le rapprochement et l'acceptation des différences dans le respect mutuel, entre les citoyens d'origines diverses (majorité francophone, minorité anglophone, minorités ethnoculturelles, peuples autochtones, peuples allogènes). Aussi, élimine-t-elle toute forme de discrimination, directe et systémique. L'altérité sartrienne est la sève nourricière qui humanise l'humain dans son humanité. Elle est annonciatrice du vivre-ensemble qui donne sens à l'existence et annihile la haine vue par J.-P. Sartre (1945 : 483) comme « un sentiment noir, c'est-à-dire un sentiment qui vise la suppression d'un autre et qui, en tant que projet, se projette consciemment contre la désapprobation des autres. La haine que l'autre porte à un autre, je la désapprouve, elle m'inquiète et je cherche à la supprimer » En d'autres mots, J.-P. Sartre nous invite à accueillir l'immigrant quelle que soit sa différence car il est un être humain en situation de détresse. L'immigrant mérite d'être assisté par la Communauté Internationale.

La couleur de la peau ne doit pas servir de prétexte à l'exclusion raciale de sorte à rejeter, à fermer ses frontières aux immigrants qui espèrent trouver refuge dans les pays dont ils ne sont

pas originaires. Leur condition d'immigrant ne fait pas d'eux des parias, des maudits mais des êtres en situation périlleuse. Ils ont aussi droit à la vie comme toute autre personne.

2.2. Les fondements phénoménologiques des droits des immigrants

Les immigrants même en situation irrégulière ou sans papiers doivent jouir des mêmes droits fondamentaux que tout un chacun, notamment les ressortissants nationaux et les autres catégories d'immigrants, par exemple, les travailleurs immigrants : « Nous entendons par là que toutes les personnes qui collaborent, par leur travail, à la grandeur d'un pays, ont droit plénier de citoyen dans ce pays » (J.-P. Sartre, 1946 : 189). Nous sommes sans ignorer que l'immigrant contribue autant qu'un autre à forger l'avenir de la collectivité qui le repousse. Tout comme les autochtones, il participe de façon active à la vie de la nation. Il peut même déterminer la bourse de la nation qui lui refuse tout droit de citoyenneté. L'immigré comme l'immigrant est solidaire de la nation pour laquelle il vit car son bonheur dépend du progrès politico-économique de cette dernière. C'est pourquoi il veille nuit et jour à la stabilité politico-sociale de celle-ci : « Cela signifie donc que les Juifs, comme aussi bien les Arabes ou les Noirs, dès lors qu'ils sont solidaires de l'entreprise nationale, ont droit de regard sur cette entreprise ; ils sont citoyens. Mais ils ont ces droits à titre de Juifs, de Noirs, ou d'Arabes, c'est-à-dire comme personne concrète » (J.-P. Sartre, 1946 : 189-190). En clair, l'immigrant comme l'immigré à qui l'on fait droit de cité n'est pas à mesure de provoquer des troubles socio-politiques dans la mesure où il fait sien le devenir radieux de la collectivité qui l'a accueilli. Autrement dit, l'immigrant aussi bien que l'immigré à qui l'on fait droit de cité doit préalablement être déterminé de bons sentiments moraux. L'assimilation de l'immigré et de l'immigrant dépend aussi bien de lui que de son pays d'accueil ; sa responsabilité y compris celle du pays hôte est engagée.

Les Occidentaux sont prêts à faire payer aux immigrants les atrocités commises lors de la traite négrière et de la colonisation. Mais les figures produites par les jeunes immigrants tranchent avec ces caricatures. Et l'exemple du jeune immigrant malien de vingt-deux (22) ans naturalisé français, après avoir sauvé un enfant suspendu dans le vide en escaladant la façade d'un immeuble à Paris, l'a bien montré. C'est dire que l'autre, qui n'est pas moi, ne saurait être perçu comme un obstacle à mon épanouissement, mais plutôt comme celui qui y contribue. J.-P. Sartre (1945 : 275) a donc raison de dire que « le médiateur c'est l'autre ». L'autre est une source d'enrichissement de toute individualité. En agissant tel qu'il l'a fait, le jeune malien ne le faisait pas dans le but d'acquérir la nationalité française, mais il a agi par amour et par devoir. Et c'est ce sentiment que J.-P. Sartre a toujours voulu faire partager à l'humanité.

Avant J.-P. Sartre, E. Kant (1793 : 62) avait défini et défendu, au XVIII^e siècle, un droit à l'hospitalité pour toute vie menacée. Il avait établi que l'hospitalité n'est pas un avatar compassionnel, mais une norme juridique, un droit qu'a chaque étranger de ne pas être traité en ennemi sur un territoire autre que le sien originel. « L'hospitalité signifie ici le droit qu'a l'étranger à son arrivé dans le territoire d'autrui, de ne pas y être traité en ennemi. On peut ne pas le recevoir si cela n'entraîne pas sa ruine ; mais on ne doit pas se montrer hostile envers lui aussi longtemps qu'il se tient paisiblement à sa place ». Tout individu, dès lors que sa vie est menacée dans son pays, a le droit de demander refuge dans un autre pays à titre provisoire et aucun État, du moment qu'il est une république, ne peut être légitimement en mesure de lui refuser un tel droit.

Notre avis est que la responsabilité des pays de départ comme des pays de destination, est entièrement engagée. Mais, à un degré élevé, la responsabilité des tragédies qui se multiplient sur la méditerranée et sur les côtes européennes repose plus sur les épaules des dirigeants africains dont la mauvaise gouvernance est à l'origine des départs suicidaires des immigrants vers le nord. Et pourtant, il est consigné à l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 2015 que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ». Le bafouement de ces droits de l'homme dans les pays africains est la véritable cause des mouvements migratoires.

Conclusion

La morale de J.-P. Sartre consiste en la définition de l'homme comme liberté. Cette liberté fonde la responsabilité humaine. L'homme est responsable de lui-même et de l'humanité dans son ensemble. Cette responsabilité exige qu'on vienne en aide aux âmes désespérées ; à celles qui périssent dans les eaux de la méditerranée au prix de la quête d'un avenir meilleur. Pour lui, rester indifférent face à la souffrance des autres, c'est faire preuve d'immoralité, d'inhumanité. L'humaniste pense qu'il est indispensable d'accueillir l'immigrant mais aussi nécessaire de lui octroyer le droit de citoyenneté dès qu'il reconnaît sa place. Tout allogène qui participe de façon active au développement d'une nation doit bénéficier du droit de citoyenneté. C'est dans ce contexte que sa morale milite en faveur des droits des immigrés et des immigrants. La mise en œuvre de la morale sartrienne est susceptible d'extirper le racisme qui reste jusqu'aujourd'hui la véritable cause de la déshumanisation des immigrants subsahariens dans les eaux de la mer et aux frontières des pays d'accueil. Cette étude nous a permis d'aboutir au résultat suivant : Premièrement, le mouvement migratoire soulève le problème culturel et identitaire. Ensuite,

Les immigrants qui acheminent vers l'Europe, le Moyen-Orient et l'Amérique souffrent évidemment du racisme. Enfin, l'engagement philosophique et moral de J.-P. Sartre a favorisé l'institutionnalisation du mouvement migratoire en France premièrement et dans le reste du monde ensuite.

Références bibliographiques

Déclaration Universelle Des Droits de l'Homme, 2015, *Nations Unies*, 72 p.

DESCARTES René, 2010, *Les passions de l'âme*, in *Œuvres philosophiques III*, Éditions Classique Garnier, Paris, 1153 p.

GOMEZ-MULLER Alfredo, 2006, « Sartre et le colonialisme : La critique de l'universalité abstraite », in *Sartre et la culture de l'autre*, L'Harmattan, Paris, p.99-126.

GOTMAN Anne, 2001, *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, PUF, Paris, 544 p.

KANT Emmanuel, 1985, *Projet de paix perpétuelle*, traduction française de. Joël Lefebvre, Librairie Générale Française, Paris, 65 p.

KANT Emmanuel, 2013, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Traduction française de Victor Delbos (1862-1916), Éditions Les Échos du Maquis, Version numérique, 72 p.

KOUAHO Blé Marcel Silvère, 2018, « La crise migratoire : Autopsie d'une crise de gouvernance des États africains », in *NAZARI*, n°007, p. 9-38.

LE BLANC Guillaume et BRUGÈRE Fabienne, 2017, *La fin de l'hospitalité*, Flammarion, Paris, 236 p.

MALRAUX André, 1948, *Les moyens de L'Altenburg*, Gallimard, Paris, 250 p.

MAZAURIC Cécile et CANUT Catherine, 2014, *La migration prise aux mots*, Éditions du Cavalier Bleu, Paris, 288 p.

MOUNIER Emmanuel, 2010, *Introduction aux existentialismes*, Presses Universitaires de Rennes, Paris, 120 p.

PIRES Cecilia, 2006, « La reconnaissance de la différence comme condition de la solidarité », in *Sartre et la culture de l'autre*, L'Harmattan, Paris, p. 127-144.

POCHÉ Fred, « Phénoménologie (s) du regard, cultures et déconditionnement : Sartre philosophe de l'antiracisme », in *Sartre et la culture de l'autre*, L'Harmattan, Paris, p.77-98.

ROYLE Peter, 2005, *L'homme et le néant chez Jean-Paul Sartre*, Les Presses de l'Université Laval, Paris, 133 p.

SANGARÉ Abou, 2017, « La crise des migrants ou l'épreuve de la reconnaissance : diagnostic d'une figure immergente de l'hospitalité », in Actes du colloque international *Émergence et reconnaissance*, Perspectives philosophiques, Vol. 1, p.52-66.

SARTRE Jean-Paul, 2005, *La Putain respectueuse suivie de mort sans sépulture*, Gallimard, Paris, 241 p.

SARTRE Jean-Paul, 2009, *L'être et le néant*, Gallimard, Paris, 675 p.

SARTRE Jean-Paul, 1954, *Réflexion sur la question juive*, Gallimard, Paris, 192 p.

SARTRE Jean-Paul, 1947, *Huis-clos suivie de Les mouches*, Gallimard, Paris, 245 p.

SARTRE Jean-Paul, 1945, *L'existentialisme est un humanisme*, Gallimard, Paris, 109 p.